

Monsieur le Président,

A l'occasion de la récente déclaration canadienne dans le cadre du débat général, notre délégation a fait ressortir que les décisions majeures de l'UNESCO doivent pouvoir rallier l'appui de tous les groupes importants au sein de cette assemblée, ou à tout le moins un appui suffisant pour mériter leur accord tacite. Or nous estimons que, dans l'état actuel des choses, l'essentiel de ce point ne satisfait pas à cette exigence pour diverses raisons dont il a déjà été fait état.

Nous avons d'abord l'intention de n'intervenir que très brièvement dans ce débat, simplement pour attirer l'attention sur le fait que cette question exige, à notre avis, une approche mutuelle et indiquer que cette commission n'est pas l'assemblée où il convient de débattre l'essence de ce projet. Cependant, un certain nombre de déclarations ont été faites à l'occasion des longs débats de procédure qui ont eu lieu hier et que je désire commenter. Premièrement il y a eu les allégations faites par divers défenseurs du projet de résolution soviéto-irakien et selon lesquelles le projet, sous sa forme actuelle, jouit d'un vaste appui. Ces allégations ne sont certainement pas fondées. En effet, le texte n'a été approuvé que par 41 Etats membres, tandis que plus de 50 (beaucoup plus de la moitié) des 99 autres Etats qui font partie de cette organisation n'avaient même pas de représentants à la réunion de Paris; quant aux autres qui y étaient représentés, ils n'ont pas voté ou ont voté contre, à l'exception de trois qui ont préféré s'abstenir de le faire. Deuxièmement, il y a eu les affirmations selon lesquelles cette déclaration n'était en fait ni controversée ni génératrice de divisions, affirmations que le distingué représentant de la France a, à proprement parler, réfuté en des termes généraux par son intervention pertinente. Je tiens à ce que la position du Canada soit bien claire. D'ailleurs, nous avons souligné lors d'une déclaration générale faite en séance plénière que certaines initiatives prises à l'occasion de sessions de la conférence générale et d'autres réunions de l'UNESCO allaient à l'encontre des convictions profondes des Canadiens en ce qui a trait aux droits de l'homme, au rôle de l'Etat dans la société et à la liberté d'expression. Nous faisons alors allusion au projet de déclaration qui, dans l'état actuel, n'est pas acceptable pour le Canada et ne pourrait recevoir l'appui des Etats-Unis.

Ces considérations s'appliquent aussi bien à la philosophie sous-jacente, qui à notre avis favorise le contrôle de l'Etat, qu'à certains éléments bien précis du